

## AIDE AUX VACANCES - CLASSES TRANSPLANTEES ANNEE 2018/2019

### MONTANT DE LA PARTICIPATION PAR ENFANT

QUOTIENT FAMILIAL	VACANCES COLLECTIVES (participation journalière)			VACANCES INDIVIDUELLES (forfait 1 fois / an)	CLASSES TRANSPLANTEES (participation journalière)
	colonies/camps	centre aérés	centre familiaux de vacances	hôtel, location, camping agréé, gîte rural	
de 0 à 618 €	10,25	1,34	5,06	43,82	10,57
de 618,01 à 749 €	10,05	1,30	4,88	43,40	10,29
de 749,01 à 890 €	6,74	1,16	4,57	41,86	6,98
de 890,01 à 986 €	6,74	1,00	4,39	40,08	6,98
de 986,01 à 1034 €	4,91	0,86	3,41	32,61	6,53
de 1034,01 à 1157 €	4,27	0,81	2,89	23,89	4,43
+ de 1157 €	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
durée minimum de prise en charge	3 JOURS	3 JOURS	3 JOURS	3 JOURS CONSECUTIFS	3 JOURS CONSECUTIFS
durée maximum de prise en charge	21 JOURS	21 JOURS	21 JOURS	1 FORFAIT	21 JOURS

En fonction de la législation en vigueur, les aides accordées aux amicalistes ne sauraient être supérieures au coût réel du séjour.